

Les N^ouvelles



B R È V E S

L'actualité de la commune

Les 27, 28, 29 et 30 juin, malgré une décision contraire du conseil municipal pour cause de coronavirus, les forains ont décidé de s'installer sur la place du village, prétextant la coutume et invoquant leur droit au travail. Les enfants ont profité des attractions présentes dans le respect des règles barrières.



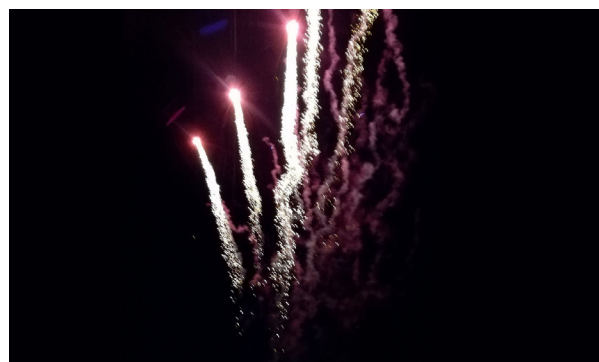
Le dimanche 5 juillet, le père Grégory WATINE a célébré la messe en plein air sous le chapiteau du stade. Malgré une météo plutôt maussade, une centaine de fidèles ont assisté à cette célébration.



Le lundi 6 juillet, ouverture de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Après bien des péripéties sur les possibilités d'accueil dues aux recommandations gouvernementales sur la gestion de la pandémie covid-19, 70 enfants ont été accueillis par la directrice Nathalie PARENT et ses animateurs dans les locaux de l'école mis à leur disposition par la municipalité.



Le lundi 13 juillet la municipalité a organisé les festivités pour la fête Nationale. Environ 200 personnes ont participé à la retraite aux flambeaux et au feu d'artifice sur la musique de Star Wars, après avoir assisté à la danse du centre aéré.



Le samedi 27 juin, la Municipalité, accompagnée de bénévoles, a mis en place un atelier participatif afin de créer 2 parterres fleuris et aromatiques à la Vierge Bleue.



Le samedi 4 juillet, création des jardins partagés le long de la sente des Tourelles, nous vous attendons pour agrandir le cercle des jardiniers.



Le conseil municipal du 15 juillet 2020

Le mercredi 15 juillet, le conseil municipal s'est réuni essentiellement pour voter le budget, après la validation du compte rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.



1. La municipalité ayant pour projet la mise en place de la vidéoprotection sur notre commune, M. INGELAERE Geoffrey, conseiller délégué à la sécurité, a fait le point sur l'avancée de ses recherches.

2. Après le travail de la commission finance, Monsieur le Maire a présenté le budget primitif 2020.

Des décisions modificatives restent toujours possibles au cours de l'année, en fonction des données fournies par la Direction Financière de l'Etat.

-Section fonctionnement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 707 863,30 €, tenant compte en dépenses d'un virement de 882 875,30 € à la section d'investissement.

-Section d'investissement : elle s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 457 103,62 €. Ceci après que les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la commune.

3. Le conseil a validé à l'unanimité le règlement intérieur (art.L.2121-8 du CGCT) amendé lors de la réunion du 17 juin.

4. Tarifs périscolaires et étude dirigée à compter de septembre 2020. La commission scolaire et périscolaire réunie le mardi 2 juillet, propose les tarifs suivants :

- **Cantine** : A compter du 01/09/2020, le prix du repas est fixé à 3,15 €. Les repas nous sont facturés 2,45 € par le prestataire. Le prix de revient avec les charges de personnel est de 4,21 €, auquel il faut encore ajouter les coûts du pain, de l'eau et des locaux.

- **Garderie** : aucune modification, les tarifs sont modulés en fonction du quotient familial.

Quotient Familial	La vacation	Forfait de la semaine
0 à 499 €	1,25 €	7,50 €
500 à 700 €	1,40 €	8,40 €
701 à 873 €	1,50 €	9 €
874 à 1073 €	1,62 €	9,70 €
1074 à 1273 €	1,68 €	10,10 €
1274 et +	1,72 €	10,30 €

La vacation s'entend pour un accès à la garderie matin ou soir pour les créneaux 7h30/9h et 16h30/18h30. Le forfait à la semaine correspond à un accès quotidien, matin et soir à la garderie. Pour les plages 7h15-7h30 et 18h30-19h, une vacation supplémentaire sera facturée.

- **Etude** : sur avis de la commission, le conseil décide de garder le même taux qu'en fin d'année 2019-2020 soit le prix d'une vacation garderie. Les enseignants proposent à la rentrée : l'étude les mardis, jeudis et vendredis. La commission propose, afin d'alléger l'effectif de la garderie, de mettre en place une aide aux devoirs pour le lundi soir (en l'absence d'étude faite par les enseignants) sous surveillance des agents de la commune au prix de la vacation garderie.

5. Bourses scolaires et dotations à l'école pour fournitures, transports et piscine pour l'année 2020-2021.

Le conseil décide à l'unanimité de valider les propositions de la commission.

- **Dotation pour fourniture** : 45 € par élève scolarisé à BACHY.

- **Bourse scolaire** : 45 € (+4 € par rapport à l'année précédente) pour les enfants rentrant en secondaire jusqu'à la veille de leurs 16 ans.

- **Transport** : reconduction du crédit alloué l'année dernière de 2 800 € pour le groupe scolaire Jacques Brel afin de participer aux transports lors des sorties pédagogiques pendant l'année scolaire.

- **Piscine** : la commission scolaire a proposé, pour les primaires, le même nombre de séances (30) à la piscine d'Orchies, prise en charge intégralement par la commune (entrées et transport pour un coût d'environ 10 000 € pour l'année 2018/2019).

La commission, malgré le coût élevé de cette prestation, souhaite conserver la gratuité pour les familles. Le changement de piscine, outre le fait d'amener un confort supérieur pour les enfants (diminution du temps de transport), doit aussi baisser les coûts pour le budget de la commune.

6. Classement de la voirie : allée de l'historien
La longueur de la voirie municipale est l'un des paramètres qui entre pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement pour la partie variable.

Le conseil doit délibérer pour prendre en compte la longueur de chaque voie communale avant la fin de l'année pour le calcul de la dotation de l'année suivante.

Lors de la séance du 3 juillet 2019 le Conseil a autorisé, à l'unanimité, la rétrocession à la commune de la voirie de « Allée de l'historien », d'une longueur de 59 ML. Il convient donc à présent de classer cette voie dans la voirie communale. Ce qui amène un total de 11 252 ML de voirie communale.

7. Recrutement d'agents contractuels pour les services d'entretien et du périscolaire.

Pour permettre le fonctionnement des services de la commune et en prévision de la rentrée scolaire 2020-2021, afin de faire face à un départ et aux contraintes liées à l'accueil en milieu périscolaire dans le respect des conditions fixées par les protocoles sanitaires, M. le Maire propose de créer plusieurs postes d'agents contractuels à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activité :

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint technique, le recrutement d'agents affectés au nettoyage des locaux, afin de reconduire un agent en fin de contrat CAE et de remplacer le départ d'un agent :

* 1 poste à 20/35ème en CDD jusqu'au au 31/12/2020

* 1 poste à 17,5/35ème en CDD pour un an.

- Dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation, le recrutement d'agents pour les services périscolaires, afin de renforcer les équipes d'encadrement pour les temps de surveillance de cantine et de garderie :

* 2 postes à 17,5/35ème au maximum pour l'année scolaire 2020-2021.

Les recrutements seront ajustés en fonction des besoins au moment de la rentrée. Ces postes seront annualisés pour tenir compte des périodes de vacances scolaires et seront rémunérés en fonction des grilles indiciaires de la Fonction Publique Territoriale et selon l'expérience des candidats au maximum à l'indice brut 354 (échelons 1 à 4).

Proposition adoptée à l'unanimité.

Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.



Les informations pratiques

- **Fermeture de la mairie** :

La mairie sera fermée les 1er, 8 et 22 août.

- **Recensement militaire** :

Tous les français, filles et garçons, doivent se faire recenser dès 16 ans. Ils sont invités à se présenter personnellement en mairie à partir de leur seizième anniversaire et avant 16 ans et 3 mois. Sont concernés les jeunes français nés en juillet, août et septembre 2004. Nous vous rappelons que l'attestation de recensement est obligatoire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la journée « défense et citoyenneté ».

- **Déchetteries :**

A partir du 1er Août, le port du masque est obligatoire.

Toute personne qui ne portera pas de masque à compter de cette date, se verra refuser l'accès aux structures de Genech, Orchies et Thumeries.

- **Objets trouvés :**

Vous pouvez venir récupérer en mairie les nombreux vêtements et autres choses oubliés par vos enfants à l'école pendant l'année scolaire écoulée.

- **Masques de protection:**

L'état impose aujourd'hui le port du masque dans tous les lieux publics ou recevant du public, en cas de besoin la municipalité en tient à votre disposition.

- **Vagues de chaleur :**

Selon Météo France, la saison estivale pourrait présenter des conditions plus chaudes que la normale, propice à la survenue de « vagues de chaleur ». En période d'épidémie de Covid-19, les recommandations de prévention vis-à-vis de la chaleur continue à s'appliquer. Buvez de l'eau, restez au frais en fermant les fenêtres et volets le jour et en aérant la nuit, mouillez-vous le corps, mangez en quantité suffisante. Donnez et prenez des nouvelles de vos proches.

- **Travaux sur la commune :**

Depuis mi-juillet jusque fin novembre changement de canalisation d'eau potable rue Calmette.

A partir du 28 juillet, aménagement de trottoirs rue Pasteur et rue de Wannehain.

Les évènements à venir

- Le samedi 12 septembre le collectif Pévèle Zéro Déchet & Développement Durable organise sa première « gratifieria » (marché 100% gratuit et responsable), au stade. Inscription au 06.61.07.45.22 avant le 04 septembre.

« Donnez ce qu'il vous plaît ou rien. Prenez ce dont vous avez besoin ».

- Le dimanche 20 septembre la municipalité organise la journée du patrimoine. A cette occasion l'association « musée d'antan » ouvrira son musée représentant une maison des années trente avec de nombreux accessoires artisanaux et agricoles à découvrir. L'église sera aussi ouverte de 10 à 12 h et de 15h à 18 h avec l'exposition du calice des TENREMONDE, derniers seigneurs de BACHY, et de la vierge bleue, sculpture en céramique de tournai.

La communauté de communes, quant à elle, proposera un film sur les fermes en reconversion du territoire.

- Le vendredi 25 septembre à 18h30, salle des fêtes, la municipalité reçoit les nouveaux habitants (propriétaires ou locataires) et les médaillés du travail. Si vous êtes arrivés dans notre commune depuis mai 2019, signalez vous en mairie du lundi au samedi de 9h à 11h30 ou par mail accueil@mairie-bachy.fr / téléphone 03.20.79.66.21 afin de faire connaissance avec les élus et de mieux vivre à Bachy.

- **Création d'un conseil des jeunes.**

Les élus ont pour projet la mise en place d'un conseil municipal des jeunes. Vous êtes en CM1 ou CM2, le projet vous intéresse, contactez la mairie.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy

Téléphone 03.20.79.66.21

contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec le concours des membres de la commission :
information - communication

